

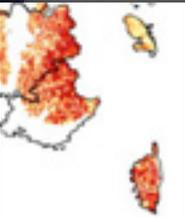


**SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE**

**ADDICTION, UNIVERSITÉ
COVID
EN CORSE**

P5 À 7

1,60€



**COMMUNES DE MONTAGNE
DES FINANCES
TRÈS CONTRASTÉES
PAR MASSIF
P8**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3
OPINIONS P4
STÀ IN CASA P10
CARNETS DE BORD P12
ANNONCES LÉGALES P14**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



SOMMAIRE

OPINIONS

P4

COVID 19

ADDICTION **QUELS RISQUES EN CONFINEMENT?**

P5

UNIVERSITÉ **ENGAGÉE CONTRE L'ÉPIDÉMIE**

P6

POLITIQUE **FINANCES DES COMMUNES DE MONTAGNE**

P8

STÀ IN CASA

P10

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P12

ANNONCES LÉGALES

P14

CORONAVIRUS COVID-19

Pour faciliter l'information pendant la période actuelle

alors qu'une épidémie frappe cruellement

de très nombreux pays et singulièrement le nôtre,

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

souhaite anticiper la situation et répondre

aux aléas du confinement et de la distribution

par la Poste en favorisant

volontairement le maintien du lien social.

Que vous soyez lecteur habituel ou pas,

abonné ou pas, vous pouvez télécharger gratuitement

notre hebdomadaire sur notre site

www.icn.corsica

à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au

rétablissement des conditions de vie normales.

~ Paul Aurelli et toute l'équipe du journal ~

Passà u tempu

Malgradu certi incuscenti chì ùn rispettani micca **M**i reguli di u cunfinamentu, fermari maghjuritarii, ancu di grazia, i ghjenti chì riescini à stassini in casa soia. È pà calchi parsona, abbastanza attiva in «a vita di nanzu», u tempu hè quantunqua assai longu sarratu trà quattru muri. S'ella ùn si pò quantunqua micca appa- ragunà à una prighjoni, l'ori chì sfilani poni essa un casticu, fin'à perda a nuzioni di i ghjorni. Qual'hè, d'altrondi, chì ùn s'hè mai postu a dumanda, insistenti, di a «data d'oghji»? Bisogna dunqua à truvà occupazioni pà culmà stu biotu è ùn divintà scemu, sin'à parlassi à sè stessu. È par quissa, a cultura ferma, soca, u più bellu mezu pà riescia ssu scopu. Pudeti apprufittà di a vostra dispunibilità mai vista pà leghjavi calchi libru, pocu impremi u gennaru o u sughjettu, ch'è vo avariati missu da cantu in a vostra bibbioteca o in a vostra menti, o simplicia- menti à attaccà a littura s'ella hè calcosa d'assai luntanu par voi. S'è vo t'aveti l'estru di un musicanti o di un can- tarinu, allora suneti è canteti, pà voi, pà i vostri, o ancu pà l'altri spartendu nant'à a tela i vostri «parfurmenzi», senza avè à paura certi volti d'essa appena falsi o micca ind'u ritimu. È parchi micca dinò mettasi à imparà à parlà corsu o à parlallu di più? I metudi nant'à i libri o internet ci sò, è basta à lampà à caternu a famosa vargogna di u sbagliu chì ci pò stringhja a catena, o piuttosto a gola è a lingua. S'è vo t'eti a fortuna d'essa cunfinati in campa- gna, pudeti cuntinuà à intrattenu u vostru ortu o puru u vostru ghjardinu, cù pianti è fiori. Ùn ci voli micca à scur- dassi dinò di l'attività fisica: appena di bicicletta d'intiriori, o puru una seenza d'esercizi spurtivi grazia à metudi da ritruvà nant'à u web o cù appiecazioni pà smartphones gratisi. Eppo, ferma sicuramente a cucina, da i piatti i più simplici à i dulciumi i più elaborati, pà l'amatori o ancu qui pà quilli chì truvariani una vucazioni nova, ma attenti à i chilò! Infini, pocu impremi a manera, basta à tena a men- ti in bullori, firmendu più cà mai in casa. ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



HUMEUR

Pâques épique

S'il y a bien une tradition importante en Corse c'est celle des fêtes de Pâques. Mais cette année, la semaine pascale se résume en un seul mot, confinement. Que l'on soit pèlerin ou simple spectateur de ces moments de ferveur générale où le partage l'emporte souvent sur la croyance religieuse, la sentence est la même pour tous.

Pas de Casci, pas de Catenacciu avec son pénitent tout de rouge vêtu et encagoulé et aucun écho des voix de badauds installés aux terrasses de cafés lors de ces douces nuits printanières.

Pas de panette, campanile, canistrellu ou cacavellu posé sur les tables endimanchées des familles reformées au village, où voisins et amis se mêlent aux enfants et parents de la diaspora rentrés pour cet évènement annuel.

Point de merendella en pleine nature, le lundi venu.

Et enfin aucune cruccetta à suspendre au rétroviseur de nos voitures ou à conserver précieusement chez soi par superstition ou pour montrer sa reconnaissance à Terra Nostra. Mais est-ce si important que cela? Faut-il craindre que le ciel nous tombe sur la tête quand nombreux sont ceux qui luttent contre un mal qui affecte leurs corps?

Le plus impérieux car essentiel, c'est de respecter les consignes des soignants, eux aussi, de plus en plus à bout, de souffle et de forces. C'est également de peu ou pas écouter ces élus de tout bord qui polémique, qui s'évertuent à ne pas répondre aux questions dérangeantes sur leurs choix présents et passés ou qui préfèrent parler de l'après confinement alors que le «pendant» est toujours en cours et risque de durer encore.

Le plus judicieux et faisant partie de l'inessentiel, c'est d'accepter cette année de fêter différemment Pâques pour les chrétiens ou Pessah pour les juifs. Il nous suffit d'être créatifs, d'écouter nos envies et même si nos mouvements ne sont pas libres, même si nos confinements ne sont pas égaux, cette fête peut rester fraternelle. Une petite attention déposée sur le palier voisin, un appel à une personne éloignée, un gâteau ou des œufs en chocolat réalisés grâce à une recette récupérée sur Internet ou lue dans un vieux livre de grand-mère relèveront certainement de ces moments mémorables que nous nous raconterons une fois sortis de cette satanée période.

Bone feste di Pasqua a tutti. ■ **Dominique PIETRI**

EN LIBERTÉ CES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE

Confiné depuis plus d'un lustre dans un rôle de quidam lambda vestigial, j'ignore tout du cursus scolaire nécessaire ou suffisant pour prétendre avoir l'honneur d'occuper un jour un poste de haut niveau au sein de la préfectorale placée sous la coupe macroniste. Nonobstant – j'ose à peine le confesser – je survis. J'avoue aussi, entêtement de vieillard cacochyme, me refuser à croire qu'un tel personnage, entre trois inaugurations de chrysanthèmes, deux opérations coup-de-poing et une bucolique escapade aux champs, n'ait jamais eu l'heur de lire *Les animaux malades de la peste*. Toutefois, la raison, confrontée à l'implacable adage «Impossible n'est pas Français», m'a conduit à admettre que La Fontaine n'était plus bien vu à la Cour. Lors, hypothèse admise, cela implique de reconnaître, entre tant d'actions d'éclat, les mérites du préfet de police de Paris. Gloire à lui d'avoir stigmatisé l'attitude odieuse des réfractaires au confinement citoyen, traîtres à la Patrie, sicaires en puissance. Gloire à lui d'avoir souligné le juste châtiment, souvent assorti de la peine capitale, infligé à tous ceux qui, délinquants ou soignants, raziés ou bénévoles se retrouvent à bénéficier de séjours gratuits pro deo dans les services de réanimation des hôpitaux d'une république indivisible. Au delà du langage abrupt d'un rude meneur d'hommes, confronté à la dure réalité du terrain, rendons hommage à l'humaniste qui, en osant montrer le malade d'un doigt inquisiteur, a redécouvert le concept de maladie honteuse. Permettant ainsi de remiser le patient au ban de la société. Non sans remettre aussi au goût du jour le délit de sale gueule pour tout sujet aux traits tirés, tousseux crachoteux et fébrile: arme préventive bien supérieure à la distanciation ou au port inutile, mais toutefois recommandé par le Pr Salomon, du port de masque de façon systématique et pour tous... Ce délit de sale gueule qui, lors des épidémies de peste noire, permit aux échevins, (dans le but louable de préserver la vie des nobles, bourgeois et manants de leurs tant bonnes villes), de brûler lépreux, juifs et hérétiques de tous poils, n'étant à envisager sous des formes aussi drastiques qu'en tout dernier recours.

À l'heure où une dramatique épreuve exige de nous une solidarité sans faille entre confinés et cons finis, félicitons-nous d'avoir à nos côtés un homme de l'acabit du préfet de police de Paris. De tout cœur, souhaitons longue vie à pareil sujet d'élite. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

IL FALLAIT LE DIRE

«Difficile de demander à des dirigeants de prendre des risques et en même temps de les menacer de poursuites pénales» a tweeté

l'ancien Premier ministre **Jean-Pierre Raffarin**, le 7 avril. Il nous faut donc rappeler à l'actuel président

de la Fondation pour la prospective et l'innovation, qui affirmait la veille à ce titre qu'«Il est rare de gagner une guerre sans héros, ni leaders», que pour

l'heure ceux auxquels on demande de prendre des risques sont ceux qu'on envoie au choc, en première ligne, s'exposer au virus pour soigner ou faire tourner le pays, sans leur fournir de quoi se protéger.

Là sont les héros et il est du devoir de tout leader qui se respecte un tant soit peu d'empêcher qu'ils ne deviennent des héros morts... N'en déplaise à

M. Raffarin, le monde n'est pas «en manque de leadership», il est en manque de leaders qui agissent de manière responsable et ne poussent pas

des cris d'orfraie à l'idée de devoir assumer. ■ **EM**

CONFINEMENT

QUELS RISQUES POUR CEUX QUI SOUFFRENT D'ADDICTIONS?

Le confinement de la population à domicile décidé

par le gouvernement pour tenter d'endiguer cette pandémie de Covid-19

a des conséquences physiques et psychologiques pour les personnes qui souffrent d'addiction aux drogues et à l'alcool.

Selon l'antenne corse de l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA) 800 personnes seraient concernées sur l'île.

Pour les fumeurs de joints, de crack ou encore les accros à la cocaïne, le confinement peut être vécu comme une épreuve difficile. Laissons de côté ici l'illégalité de la vente et de la consommation des produits classés comme stupéfiants en France pour nous intéresser seulement au volet médical en lien avec l'addiction qu'ils provoquent. En effet, la fermeture des frontières, les déplacements restreints, les contrôles réguliers de police et de gendarmerie ne permettent pas un « approvisionnement » serein pour les dealers et les clients.

C'est ce contexte de « pénurie » qui inquiète Lisandru Colombani, psychologue et chef de service à l'antenne régionale de l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA) qui s'occupe des patients souffrant d'addiction : « On anticipe l'impossibilité pour les patients de se fournir » explique le psychologue en ajoutant que « l'ANPAA a mis en place une cellule de crise nationale et régionale pour assurer la continuité des soins dans un contexte épidémique. L'association a pris des mesures pour protéger son personnel et ses patients avec mise en place de rendez-vous par téléphone ou en visio-consultation tout en maintenant ses centres ouverts ». L'objectif, indique Lisandru Colombani, est « de rappeler aux patients que nous sommes disponibles, en cas de soucis et de difficultés. Les instances de santé ont assoupli les prescriptions de substituts avec l'accord du médecin, pour faire face notamment au manque de médecins qui sont mobilisés sur l'épidémie de Coronavirus. On ne va pas en donner plus facilement, mais pour les patients qui sont déjà connus, l'accès au traitement est plus souple ».

Le problème principal rencontré par les personnes souffrant d'addiction est bien sûr le manque physique et psychologique, le tout, dans un contexte de confinement « qui n'aide pas ». Pour le psychologue, cela se traduit par des crises de manque, une transpiration excessive, de l'agitation et une souffrance physique et psychologique. Le chef de service de l'ANPAA craint également de « voir apparaître des troubles psychiatriques majeurs sur des personnes déjà fragiles, qui peuvent aller de la dépression à la schizophrénie et, dans des cas très isolés, des mises en danger et de la violence avec un risque plus accru pour les consommateurs d'héroïne et de crack ». Lisandru Colombani alerte également sur la « fabrication » de produits maisons comme la mauvaise utilisation d'antalgiques à base d'opiacés ou encore. En assurant le suivi de ses patients en période de confinement, l'ANPAA souhaite également « anticiper la délinquance, les agressions et les vols liés à la rareté des produits en raison notamment d'une augmentation possible des prix » indique Lisandru Colombani.

Une autre question que l'on peut se poser est celle de savoir si le confinement est un terrain propice aux addictions. Depuis que les français sont « assignés » à résidence, la mode des apéros-visio se développe. Selon le chef de service de l'ANPAA Corse, « le risque de développer une addiction durant le confinement peut exister, mais nous n'avons pas le recul nécessaire » mais ajoute-t-il, « cela peut être une période d'abus limités en ce qui concerne l'alcool ». Et, indique Lisandru Colombani, pour les personnes dépendantes à l'alcool, certains patients actuellement soignés « craignent des rechutes ou une consommation plus importante car la période est assez anxiogène ». Une note d'espoir, cela dit, pour l'association, « certains patients vont utiliser le confinement pour initier un sevrage ». Reste la crainte de voir l'addiction aux produits stupéfiants ou à l'alcool devenir plus problématique à la fin du confinement, du fait de la possible crise économique qui s'ensuivrait, la précarité étant souvent un terrain propice pour l'addiction. ■

Christophe GIUDICELLI

UNIVERSITÉ

PLEINEMENT ENGAGÉE CONTRE L'ÉPIDÉMIE



Après avoir fermé ses portes une semaine avant les autres établissements d'enseignement supérieur de France, l'Université Pasquale Paoli s'est rapidement mobilisée afin d'apporter son concours dans la lutte contre le Covid-19. Au travers de ses laboratoires de virologie et de chimie, mais aussi de sa Fondation ou encore du collectif Anti Covid-19 Corsica, dont plusieurs de ses universitaires sont à l'origine, elle apporte un appui important aux soignants insulaires. Tour d'horizon des différents aspects de cette mobilisation.

#UNIVERSITÀINCASA

Elle a été la première université française à fermer ses portes face à la crise sanitaire que traverse le monde du fait de l'épidémie de Covid-19. Le 8 mars dernier, dès l'annonce de l'existence d'un cluster à Ajaccio, l'Università di Corsica Pasquale Paoli a annoncé la suspension de ses cours en présentiel, afin de mettre ses étudiants et personnels en sécurité. Une décision qui a bien sûr nécessité une réorganisation immédiate de son activité pédagogique. «*Depuis le 9 mars, nous avons choisi de déployer les cours en distanciel. Puis, la semaine d'après, avec la généralisation du télétravail sur tout le territoire, nous avons mis en place notre Plan de continuité d'activité. Désormais, hormis pour certaines fonctions vitales où on ne peut pas télétravailler, il y a très peu de monde qui se rend sur les sites de l'Université*», déclare Dominique Federici, le nouveau président de l'université. Alors que l'on sait que l'année étudiante se termine habituellement début mai et que le ministre de l'Éducation nationale parle encore au conditionnel d'une possible reprise des cours après les vacances de printemps, le retour au présentiel s'annonce compromis. «*Il est très difficile de se projeter sur une reprise éventuelle*», reconnaît Dominique Federici. «*On assure donc pour le moment un contrôle continu en distanciel avec le rendu de devoirs, en s'assurant que personne ne soit laissé sur le bord du chemin*», précise-t-il par ailleurs en saluant tous les enseignants et étu-

dants, ainsi que les personnels administratifs et techniques «*qui s'impliquent fortement dans ce distanciel*». Et, ajoute-t-il «*Quant à la question des examens, il est encore trop tôt pour trancher, mais nous envisageons différents scénarios pour modifier les modalités de contrôle afin de ne pas pénaliser les étudiants. La décision devrait être prise courant mai*».

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ

En cette période compliquée, l'Università di Corsica a aussi à cœur de garder un œil sur ses étudiants. En particulier pour les quelques soixante étudiants qui vivent confinés dans leur chambre universitaire, par obligation pour beaucoup, par choix pour d'autres. Des étudiants que l'université tente d'accompagner pour leur permettre de vivre du mieux possible ces temps difficiles. «*Le Crous prend de leurs nouvelles quotidiennement. D'autre part, en étant en chambre U, ils ont la capacité d'accéder au réseau de l'université et c'est peut-être facilitant pour eux, lorsqu'il s'agit d'accéder aux cours en distanciel*», souligne le président de l'Université. «*Et puis, pour certains étudiants qui auraient des difficultés, avec le Crous, nous avons mis en place une cellule d'accompagnement notamment sur tous les aspects liés aux problématiques financières ou sanitaires des étudiants, avec un numéro de téléphone et une adresse mail**», indique-t-il par ailleurs. Composée d'assistantes sociales, d'une ré-



« On a fait jouer nos réseaux et essayé d'apporter notre contribution à tous les niveaux. »

férente handicap, d'une infirmière et d'un médecin, cette cellule de soutien a pour objectif de répondre, en toute confidentialité, aux diverses demandes qui peuvent naître dans ce contexte de crise [difficultés économiques, matérielles, sociales, psychologiques, anxiété,...].

UN COMITÉ ET DES LABORATOIRES ACTIFS DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

Dans un tout autre registre, le 22 mars dernier, aux côtés de Vincent Castola, doyen de la faculté des sciences, de Liliane Berti, directrice de l'Institut Universitaire de Santé, et d'Antoine Aiello, président honoraire de l'Université et directeur de l'unité 3514, Dominique Federici co-signait un communiqué annonçant la création du collectif Anti Covid-19 Corsica. « Face à l'ampleur de la crise sanitaire qui nous touche toutes et tous, il en va de notre responsabilité, en tant qu'universitaires, de nous mobiliser fortement afin de contribuer à apporter une réponse à cette situation d'urgence », écrivaient-ils dans le but de lancer un appel aux décideurs, « afin que soit mis en œuvre en Corse sans délai le protocole développé par le Pr. Raoult à la Timone [« Test and Treat »] ». « L'Università di Corsica ne peut rester passive face à la situation sanitaire inédite liée au Covid-19. Pour la Corse qui subit très gravement cette crise, exigeons avec détermination des autorités que le matériel, les moyens et le protocole préconisé par l'IHU de Marseille [hydroxychloroquine et azithromycine] soient d'urgence mis à disposition des laboratoires et du corps médical en Corse pour qu'ils puissent, de façon coordonnée, dépister et traiter la population », ajoutaient-ils. Ouvert à tous, ce collectif a rencontré un franc succès auprès de la société civile: il compte aujourd'hui plus 15 000 signataires. « Parallèlement à cela, l'université a précisé qu'elle mettrait à disposition son laboratoire de virologie Bioscope Corse Méditerranée qui effectuait déjà des tests dans le cadre du réseau Sentinelle. On a demandé à l'Agence régionale de santé (ARS) de pouvoir avoir un agrément pour que ces tests puissent également être réalisés à des fins médicales », souligne le président de l'Université en précisant que cet agrément, à « titre provisoire et exceptionnel » a été obtenu le 30 mars dernier. Quelques jours plus tard, le ministre de la Santé, Olivier Véran, annonçait que tous les laboratoires de ville peuvent désormais « participer à l'effort national de tests contre le Covid-19 ». Mais le laboratoire de virologie n'est pas le

seul laboratoire de l'université sollicité dans la lutte contre l'épidémie. « Les laboratoires de biochimie et de chimie sont mobilisés eux-aussi », dévoile Dominique Federici en reprenant: « Les techniciens y fabriquent des solutions hydroalcooliques qui sont mises à disposition de l'hôpital de Corte, de l'Ehpad, ou encore des aides-soignants et infirmiers. On essaye aussi d'apporter notre contribution à ce niveau là ».

FONDATION ET FAB LAB MOBILISÉS POUR AIDER LES SOIGNANTS

Plus loin, l'Université de Corse a aussi voulu apporter d'autres types d'aide aux soignants. Depuis quelques jours, les équipes de son Fab Lab se mobilisent ainsi pour fabriquer des visières de protection anti-projections aux soignants (voir n°6815). Par le biais de sa Fondation, l'université a également lancé un appel aux dons pour pouvoir soutenir les soignants. « La directrice de la Fondation m'a très vite sollicité car l'hôpital d'Ajaccio avait besoin de fonds pour pouvoir acheter des respirateurs. Nous avons donc mis en place une collecte sur Move.corsica. Dans le même temps, Corsica Sulidaria a mis à profit ce dispositif pour également faire une collecte de dons et nous a demandé si l'université pouvait s'y rattacher. Nous sommes donc partie prenante de ces deux opérations de crowdfunding », détaille Dominique Federici en signalant aussi que « parallèlement, l'Université a aussi conventionné avec l'hôpital d'Ajaccio pour acquérir un respirateur et le mettre à sa disposition ».

En résumé, sur tous les fronts, à son échelle, l'Università di Corsica a souhaité s'engager pleinement contre la pandémie. Une mobilisation qui ressort dès la page d'accueil de son site internet où la lutte contre le Covid-19 apparaît en premier plan. « Il ne pouvait en être autrement, ne serait-ce que de par notre responsabilité d'universitaires. On a fait jouer nos réseaux et essayé d'apporter notre contribution à tous les niveaux. C'est important que l'Université apporte le maximum d'aide dans ce type de crise qui touche le monde entier », conclut le président de l'Université de Corse. ■ Manon PERELLI

Pour joindre la cellule de soutien aux étudiants: soutien-etudiants@univ-corse.fr ou 04 20 20 22 57 (du lundi au vendredi de 9h-12h / 13h30-17h30)

COMMUNES DE MONTAGNE

DES FINANCES TRÈS CONTRASTÉES SELON LES MASSIFS

En partenariat avec l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), la Banque Postale Collectivités locales a publié une étude comparative de la situation des communes et intercommunalités de montagne en 2014 et 2018. Ce travail, au travers notamment de nombreuses cartographies, met en évidence « les grandes disparités qui existent entre massifs » et vise à permettre aux élus de la montagne de disposer d'éléments de comparaison sur les principaux ratios financiers

Un travail qui intéresse donc tout particulièrement la Corse puisqu'au 1^{er} janvier 2018, sur les 360 communes que compte l'île, on y recensait 333 communes ayant le statut de commune de montagne – dont 231 avaient moins de moins de 250 habitants – représentant une population totale de 153 507 habitants. L'étude porte sur les neuf « massifs » français, soit [outre la Corse déjà citée] les Alpes, le Jura, le Massif central, les Vosges, les Pyrénées, la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique. En 2014, on notait un certain nombre de disparités selon la démographie des communes. Ainsi, les dépenses de fonctionnement variaient de 702 € pour des communes de 1000 à 2000 habitants à 1255 € par habitant pour celles de plus de 10 000 habitants] pour s'établir à une moyenne de 1064 € par habitant, en tenant compte des stations de ski où la dépense était de 2161 € par habitant. Les recettes de fonctionnement connaissaient les mêmes écarts. Mais ces disparités se retrouvaient également en comparant, par massif, les budgets des communes de 1000 à 2000 habitants. On constatait alors des montants de dépenses qui passent de 601 € par habitant dans les Vosges à 1847 € par habitant en Martinique. Même constat dans les stations de ski dont les dépenses de fonctionnement varient de 898 € par habitant dans le Jura à 2860 € par habitant dans les Pyrénées. Quatre ans plus tard, les différences subsistaient, « tant au niveau des strates de population que des massifs », mais les dépenses de fonctionnement des budgets prin-

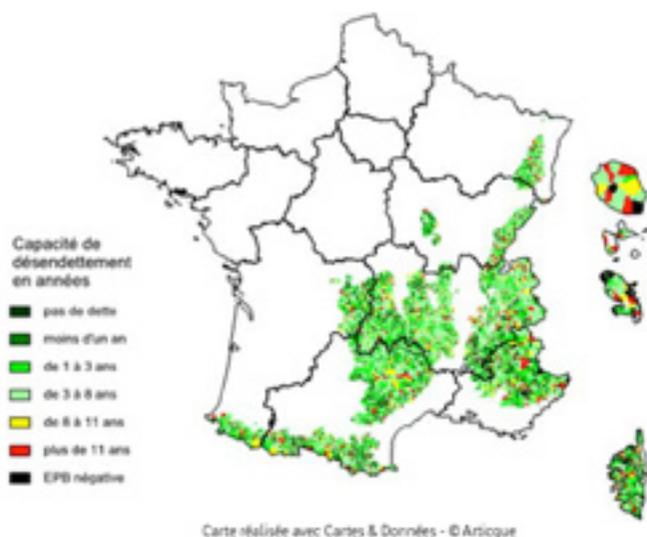
cipaux avaient progressé de +2,8 % en montants et les recettes de fonctionnement, quant à elles, avaient progressé de 3,2 % [+1,6 % à périmètre constant], permettant de conforter l'épargne brute des communes [+ 15,7 %].

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement [DGF], elle représentait en 2014, pour les communes de montagne, un montant d'environ 1,5 Md€, soit 231 € par habitant, un niveau sensiblement équivalent à celui de l'ensemble des communes [238 € par habitant]. La dotation forfaitaire représentait 83 % du montant total [contre 80 % pour l'ensemble des communes], la dotation de solidarité rurale [ses 3 fractions] ne représentait, elle, que 11%. En 2018, après que, de 2014 à 2017, les communes aient contribué au redressement des finances publiques, le montant de la dotation forfaitaire, pour les communes de montagne, a baissé de 421 M€ pour atteindre 828 M€ [soit - 33 %] contre une baisse de 42 % au niveau national. Pendant cette même période, la dotation de solidarité rurale [DSR] des communes de montagne a progressé de 73 M€ [+ 43 %]. Elle représentait ainsi 21 % de la DGF totale dont le montant global s'élevait à 1,18 Md€, soit 177 € par habitant, un niveau proche de celui de l'ensemble des communes [174 € par habitant]. Entre 2014 et 2018, 1117 communes de montagne ont vu leur DGF augmenter, dont 200 de plus de 20 %, à l'inverse, 4900 communes [soit environ 80 %] ont subi une baisse de leur DGF, de plus de 20 % pour la moitié d'entre elles. C'est particulièrement le cas pour la

**Dépenses de fonctionnement en 2018
(budgets principaux) en euros par habitant**



**Capacité de désendettement en 2018
(budgets principaux) en années**



La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 a défini les communes de montagne. Les demandes de classement, rares, visent souvent à rendre éligibles les agriculteurs d'une commune à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Le zonage montagne se rattache en effet à celui des zones agricoles défavorisées (Zad) réglementées au niveau de l'Union européenne par la politique agricole commune (PAC). Suite à la loi du 16 mars 2015 améliorant le régime de la commune nouvelle, le périmètre des communes de montagne a évolué. Entre 2014 et 2018, 97 communes nouvelles ont été créées, regroupant 264 anciennes communes qui n'étaient pas toujours classées communes de montagne en 2014.

En 2014, les communes de montagne étaient au nombre de 6332 pour 6 481 087 habitants, contre **6177 communes pour 6 650 268 habitants** en 2018 (soit une progression de la population de 2,6% en 4 ans). À périmètre constant (en tenant compte des territoires ajoutés suite à la création des communes nouvelles), le nombre de communes en 2014 était de 6344 pour 6 576 245 habitants (soit une progression de la population de 1,1% en 4 ans, identique à la moyenne nationale). Au 1^{er} janvier 2018, après mise en œuvre de la rationalisation de la carte intercommunale imposée par la loi NOTRe, 372 groupements à fiscalité propre (GFP) comptent au moins une commune de montagne (contre 607 en 2014) et 270 d'entre eux regroupent majoritairement des communes de montagne (contre 487 en 2014). Pour réaliser cette étude, le choix a été fait de retenir la population Insee pour calculer l'ensemble des ratios, ce qui entraîne des montants plus importants pour les communes ayant un nombre de résidences secondaires important (le nombre d'habitants étant réduit d'autant). ■

Réunion où cette diminution dépassait le plus souvent les 30%, la situation étant plus contrastée en Corse où si certaines communes ont vu leur DGF augmenter de 20%, d'autres ont connu des baisses de 20% voire de 30%.

En ce qui concerne la taxe d'habitation [TH], en 2014, son produit, pour les communes de montagne, s'élevait à 1,2 Md, soit 183€ par habitant, avec pour la Corse, selon les communes, une fourchette comprise entre 80€ et plus de 210€. Ce montant correspondait à 14,5% de leurs recettes totales de fonctionnement. Le taux moyen de la TH était de 14,6%, variant de 11,7% pour les plus petites communes à 18,2% pour celles de plus de 10 000 habitants. En 2018, le produit de la TH pour les communes de montagne était de 1,3 Md€ [soit 195€ par habitant] et ce montant correspondait à 15,2% de leurs recettes totales de fonctionnement. Le taux moyen de la TH était de 14,6% variant de 10,9% pour les plus petites communes à 18,7% pour celles de plus de 10 000 habitants. En l'espace de 4 ans, le produit de la taxe d'habitation des communes de montagne avait progressé de 8% [+ 96 millions d'euros], principalement grâce à une augmentation des bases de 7,8%. Les taux de TH avaient augmenté pour 42% des communes de montagne et baissé pour 21% d'entre elles. La variation globale des taux a été de 0,2%.

L'étude s'est également intéressée à la réforme de la taxe d'habitation et à ses conséquences. Définitivement actée par la loi de

finances 2020, la compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables, « repose sur un mécanisme apparemment simple: transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021, et versement aux établissements publics de coopération intercommunale [EPCI] et aux départements d'une part nationale de TVA pour compenser la perte de produit enregistrée sur leur fiscalité directe. Dans la mesure où le montant de la taxe foncière départementale ne peut pas correspondre exactement pour chaque commune, [sauf exceptions], au produit communal de TH perdu, et compte tenu de l'engagement pris par l'État d'une compensation « à l'euro près », un coefficient correcteur sera mis en place. Il s'appliquera aux futures recettes communales de foncier bâti afin qu'elles soient « identiques à celles de TH perdues l'année de calcul de la compensation ». Ce qui entraînera la redistribution d'une part, parfois non négligeable, de l'impôt perçu dans les communes « surcompensées » au bénéfice des communes « sous-compensées ». Il y aurait alors 80% des communes de montagne qui seraient « surcompensées » tandis que d'autres seraient « sous-compensées » et sur les 4964 communes surcompensées, 1212 ne se verraient pas appliquer le coefficient correcteur, l'écart entre la taxe départementale de foncier bâti [FB] et la taxe d'habitation communale perdue étant inférieur à 10 000€. En moyenne, ces 1212 communes percevraient ainsi 5073€ de recette fiscale supplémentaire [entre 8€ et 9997€]. ■ PMP

Tela Botanica

Le confinement n'est assurément pas la période idéale pour herboriser. En revanche, rien n'interdit de mettre cette parenthèse à profit pour se familiariser un peu plus avec la botanique. Et ce grâce au réseau de botanistes francophones *Tela Botanica* et à son site. En temps ordinaire, le réseau s'emploie déjà à diffuser le savoir de ses membres auprès du grand public, via tout une série d'actions, souvent ludiques, qui vont du simple quizz-photo sur les réseaux sociaux à des cours en ligne, les Mooc [massive open online course] sur inscription mais gratuits. La pandémie n'a pas freiné cette volonté de partage. Bien au contraire. Avec #BotaChezMoi, les membres de *Tela Botanica* invitent en effet à pratiquer la botanique à la maison, pour continuer à explorer le monde des plantes en mettant à disposition des reportages botaniques à voir en ligne, des articles ou des ouvrages et

en proposant des activités pratiques à faire chez soi [comme l'observation des plantes que l'on peut voir depuis son jardin ou même sa fenêtre ou son balcon ou des jeux pour s'entraîner à reconnaître certaines plantes] ainsi que des défis créatifs notamment sur le thème #MaPlantePréférée: article, poème, dessin, photo, origami... toutes les contributions sont les bienvenues. De plus, via Madelen [madelen.ina.fr], la plateforme vidéo de l'Institut national de l'audiovisuel [Ina], dont les archives sont accessibles gratuitement pour 3 mois, une sélection de documentaires sur les plantes est disponible, comme par exemple la série de reportages en 26 épisodes de Jean-Marie Pelt et Jean-Pierre Cuny, *L'aventure des plantes*, réalisée entre 1982 et 1987. ■ EM

Savoir + : www.tela-botanica.org



Tu verras maman, tu seras bien

Selon les derniers bilans, près de 2500 décès ont été enregistrés depuis le début de l'épidémie dans les maisons de retraite médicalisées et autres établissements médico-sociaux. Il a fallu quelques alertes médiatiques pour que les autorités s'intéressent à nos aînés. Le ministre de la Santé, Olivier Véran annonce, enfin, une «vaste opération de dépistage» dans les Ehpad mais à ce jour personne ne sait réellement combien de pensionnaires sont morts du Covid-19.

Autre chiffre: selon les prévisions de l'Insee en 2060, 5 millions de Français seront en situation de dépendance. Notre société va-t-elle continuer sa logique implacable du tout profit, ou choisir de repenser en profondeur le financement des Ehpad, la formation, l'aide à apporter aux accompagnants, l'obligation de qualité de service et surtout l'humanité de traitement à laquelle ont droit nos anciens ?

En attendant de possibles réponses à la hauteur des enjeux sociaux mais surtout humains, le livre-récit de Jean Arcelin fait écho à cette actualité qui bouleverse, scandalise. Ancien directeur de maison de retraite sur la Côte d'Azur, il témoigne de ce qu'il a vu, entendu et dû faire pour répondre à la logique de profit qui lui était imposée avant de choisir de démissionner, épuisé émotionnellement et révolté. ■ DP



Dans le jardin de la bête

En 1933, l'administration Roosevelt peine à trouver un volontaire pour le poste d'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin. Aussi le rôle échoit à William E. Dodd, 64 ans, historien, auteur d'une biographie du président Woodrow Wilson, enseignant à l'université de Chicago. Un homme intègre, qui parle allemand et connaît l'histoire de l'Allemagne où il a séjourné par le passé dans le cadre de ses études, mais qui n'a pas l'étoffe d'un diplomate, pas plus qu'il n'a de charisme ou de poids politique. Pourtant, tenaillé par un besoin de reconnaissance et poussé par une épouse qui aspire à une promotion sociale, William E. Dodd accepte le poste. Il part donc à Berlin, en compagnie de son épouse, de sa fille Martha et de son fils. La famille Dodd se trouve propulsée dans un tout autre monde que le sien, culturellement comme socialement, et se retrouve à fréquenter la haute société allemande et internationale, notamment les dignitaires du régime nazi qui ne prennent guère au sérieux cet ambassadeur un peu falot. De leur côté, les Dodd sont, dans un premier temps du moins, favorablement impressionnés par le nouveau régime et ses tenants: des gens propres sur eux et tellement bien éduqués, dotés de surcroît d'un solide bon sens pratique! Aussi, même si certains détails les laissent parfois perplexes -comme par exemple le nombre de belles maisons subitement disponibles pour une bouchée de pain et dont les anciens propriétaires, juifs allemands, ont tout aussi subitement quitté le pays, ils ne se formalisent guère et les rapports qu'adresse l'ambassadeur sont plutôt lénifiants. Ce n'est que peu à peu que les Dodd, et plus particulièrement William

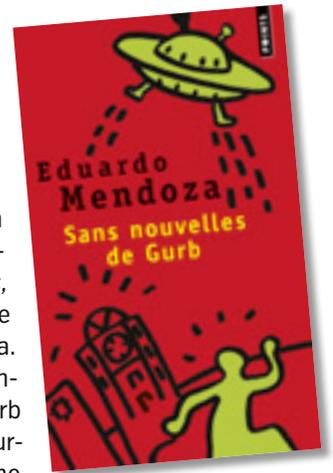
et sa fille, vont réaliser ce qui est en train de se produire réellement. Dès lors, William va multiplier les alertes, mais il est déjà trop tard. Journaliste et romancier, Erik Larson signe là un ouvrage à mi-chemin entre roman et documentaire qui s'appuie sur les notes de William E. Dodd et les carnets de sa fille, ainsi que sur des témoignages d'historiens, politiciens, journalistes et de nombreuses archives. À l'heure où des voix s'élèvent pour tenter de faire admettre que personne ne pouvait prévoir ce qui se produit aujourd'hui, et puisque nous serions «en guerre», lire ou relire *Dans le jardin de la bête* présente un intérêt certain. Il montre en effet, de façon implacable, comment ce qui est prévisible voire annoncé peut ne pas être anticipé lorsque ceux qui sont censés observer, rendre compte et agir en conséquence sont incapables de déceler ou de prendre en considération des signes avant-coureurs pourtant évidents. Et lorsque de tragiques erreurs de casting sont commises. ■ EM

Publié aux Editions du Cherche-Midi et chez Le livre de poche. Egalement disponible dans plusieurs formats ebook.



Sans nouvelles de Gurb

Epris de sa Barcelone natale, Eduardo Mendoza (prix Cervantès en 2016 pour l'ensemble de son œuvre) avait imaginé, au début des années 1990, d'y faire se poser un vaisseau interplanétaire. À son bord, deux extra-terrestres chargés d'étudier la Terre ainsi que les mœurs de ses occupants et plus particulièrement celles des humains. Et pour observer, quoi de mieux que de se fondre dans la masse ? C'est a priori chose on ne peut plus aisée pour nos deux visiteurs, qui ont la faculté de modifier leur enveloppe corporelle à volonté, mais aussi de pouvoir métamorphoser leur véhicule. Il est donc décidé que l'un d'eux, Gurb, va partir en repérage et se mêler à la faune autochtone, étant bien entendu qu'il devra régulièrement reprendre contact avec son équipier resté à bord et lui faire part de ses observations. Après consultation de la documentation dont disposent les explorateurs interstellaires, le précieux *Catalogue astral terrestre indicatif des formes assimilables*, il est donc décidé que, pour ne pas risquer d'attirer l'attention, Gurb prendra l'apparence de ce qui semble être une créature humaine on ne peut plus ordinaire et passe-partout, un sujet femelle du nom de Madonna. À peine a-t-il foulé le sol sous sa nouvelle apparence que Gurb se voit gentiment invité par un autre représentant de la faune terrestre à monter dans son véhicule rudimentaire. Croyant obéir là aux usages locaux, Gurb embarque dans une voiture. Dès lors, il cesse de prendre contact avec son équipier. Ce dernier, après une journée sans aucune nouvelle de Gurb, se voit donc contraint d'abandonner le vaisseau pour partir à sa recherche. Commence alors une odyssée souvent hilarante, du moins pour le lecteur. Après le « comment peut-on être Persan ? » de Montesquieu, une très réjouissante façon de nous amener à nous questionner sur la façon d'être et de vivre de l'humain moderne. À l'heure où nos habitudes, notamment en matière de consommation, ont, par la force des choses pris du plomb dans l'aile, c'est l'occasion de les réexaminer par le biais de l'humour, de l'absurde et, pourquoi pas, de faire un grand nettoyage de printemps. ■ EM



AMPARÀ

Un'Operata Cunfinamentu per fà campà u corsu

Pourquoi ne pas profiter de cette pause dans nos vies souvent bien trop chargées pour apprendre le corse ou perfectionner son usage ? C'est ce que propose l'Operata Cunfinamentu, imaginée depuis les premières heures du confinement par Pratica Lingua, centre d'apprentissage et de pratique en immersion de la langue corse. Sur les réseaux sociaux, cette jeune association propose en effet chaque jour du contenu ludique pour apprendre tout en jouant seul ou à plusieurs, et faire que la langue corse soit un lien entre les gens durant cette période difficile. Pour monter cette opération spéciale, Pratica Lingua a sollicité les talents de Tonu & Timpesta, de la Rivista Tempi, d'A Piazzetta et de Brandon Andreani, auteur de *Scrivemu a nostra lingua*, pour l'épauler. Ainsi, trois fois par jour, cette joyeuse bande propose quizz, rébus, devinettes et autres jeux, mais aussi des astuces pour ne plus faire d'erreurs dans l'usage de certains mots, des playlists, des conseils de séries à « binge watcher » pour s'occuper durant le confinement, ou encore des affiches humoristiques pour détendre un peu l'atmosphère. De belles découvertes musicales sont aussi au programme avec la diffusion de petites vidéos sur les pages Facebook et Twitter d'Operata Cunfinamentu. En somme, de quoi bien occuper ses journées tout en contribuant à faire vivre a nostra lingua. ■ MP

<https://www.facebook.com/Operata-Cunfinamentu-105036494471950/>

<https://twitter.com/OperataC>



ÉCOUTER

Postmodern Jukebox

Lancée en 2011 par le pianiste virtuose et arrangeur Scott Bradlee, cette chaîne Youtube s'est fait une spécialité de la reprise de morceaux très connus, voire de succès planétaires de la pop, du rock, de la variété, voire du rap, revisités principalement à la sauce jazz ou rythm'n'blues (le vrai, pas l'escroquerie hyperglycémique de la fin du XXe siècle). Le succès a été immédiat, et les vidéos tournées en appartement des débuts ont fait place à de petits bijoux aux décors et costumes travaillés. Le collectif enchaîne par ailleurs les tournées mondiales, preuve que le concept touche un très large public. Entouré d'un noyau dur de chanteurs

et instrumentistes de grand talent et d'invités tout aussi magistraux, le maestro passe à la moulinette Katy Perry et U2, Daft Punk, Eminem, David Bowie ou Madonna. Le tout sans aucun des artifices coutumiers des productions discographiques industrielles: voix et instruments sont enregistrés en direct. On peut ainsi découvrir par exemple que le *Thriller* de Michael Jackson façon New Orleans avec danseuses de claquettes zombies est au moins aussi efficace que l'original. D'un autre côté, se surprendre à apprécier grandement une scie de Britney Spears ou autre produit bien marketé passée à la moulinette PMJ prouve au moins trois choses: quel que soit son genre, un bon morceau a besoin de bons arrangements, d'un bon chanteur et de feeling. Toutes choses que ce gang propose à foison. ■ EP

<https://www.youtube.com/channel/UCORieT1hk6tYBuntEXsguLg>



CARNETS DE BORD

PÂQUES AU BALCON,
LE TOUR ET DES LIVRES

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Les premiers jours, aux fenêtres et sur les balcons, on applaudissait les soignants dans l'obscurité. Depuis le changement d'heure, on se voit. Qu'on se connaisse ou non entre voisins, les applaudissements ont gagné des visages. Il y a les fidèles au poste: la femme seule déjà en tenue de nuit; le couple de personnes âgées qui donne le signal des «bravo»; les deux jeunes parents qui, quand la température est douce, apparaissent avec leur bébé; les ados qui tapent sur des casseroles; le petit garçon aux joues épanouies qui applaudit avec cœur après avoir grignoté des chips de l'apéritif de ses parents [il a raison, il ne faut pas se laisser abattre].

Il y a aussi ceux qu'on ne voit jamais, qui regardent en se cachant un peu derrière leurs rideaux, et c'est leur droit de trouver tout cela un peu ridicule et vain. Mais les soignants disent que ce geste, répété sur tout le territoire français, et bien au-delà en Europe, leur fait du bien. On ne va donc pas s'arrêter en chemin. On continuera jusqu'au dernier jour, sans trop savoir ce que «dernier jour» pourra bien signifier. Quand on a fini d'applaudir, on se fait un signe de la main. Parfois, quelqu'un lance un joyeux «À demain!» Dimanche, à 20h, jamais l'expression «Pâques au balcon» n'aura été aussi proche de la réalité, et pas seulement en raison de la météo.

QUAND LA FRANCE RENAÎT AVEC LE TOUR

Pas d'Euro de football, pas de tournoi de Roland Garros ni de Wimbledon, pas de Jeux Olympiques. Comme le monde du spectacle, le sport est à l'arrêt. Il n'y aura probablement pas de Tour de France en juillet. Les organisateurs n'ont toujours fait aucune annonce officielle et travaillent sur un scénario qui ferait courir le Tour en août. Dans les villes-étapes, on assure que l'hébergement sera possible (le Tour, c'est une caravane de 5000 personnes à accueillir dans un lieu différent chaque soir pendant trois semaines). Encore faut-il que la levée du confinement permette à la course d'avoir lieu sans préjudice pour coureurs, suiveurs et spectateurs. La ministre des Sports avait imprudemment parlé d'un «Tour à huis-clos». Mais qu'est-ce que ça voudrait dire? Des coureurs qui pédalent et des spectateurs qui n'auraient pas le droit de sortir de chez eux pour les voir passer? Un Tour à applaudir derrière une

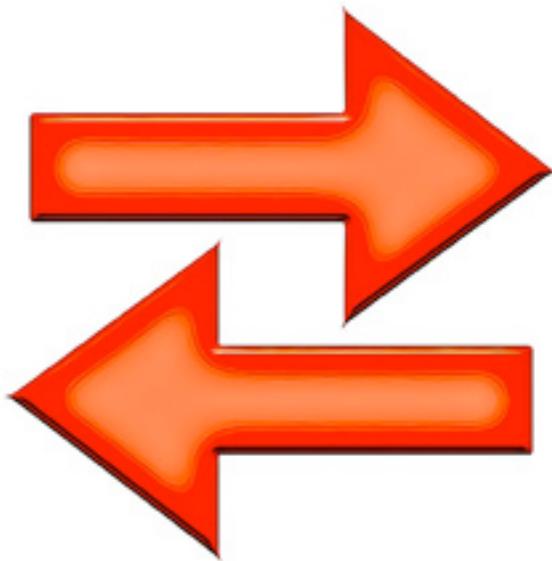
fenêtre fermée? Parfois, les ministres feraient mieux de se taire.

Pour la petite et la grande histoire, le Tour de France, depuis sa création en 1903, n'a été empêché que par les guerres. Il a eu lieu en 1914 mais pas de 1915 à 1918 inclus, ni entre 1940 et 1946 inclus. Il n'est pas question de minimiser l'intérêt et l'impact de l'euro de football, encore moins des Jeux Olympiques. Mais le Tour, qui est en bonne place dans les «Lieux de Mémoire» listés par l'historien Pierre Nora, c'est autre chose. Un morceau de patrimoine, un symbole, un peu de la France elle-même, y compris pour ceux qui n'aiment pas le vélo.

Pour comprendre ce que l'événement représente, il faut se replonger dans les journaux de 1919 et de 1947. En 1919, c'est bien la fin d'une «guerre», une vraie, avec une victoire amère et des millions de morts, que célèbre le Tour en se rendant dans l'Alsace reconquise. Quand les coureurs approchent de Strasbourg, ce n'est pas un peloton qui passe, c'est une armée de libération. «*Strasbourg! Metz! Ce n'est pas un rêve*», écrit le fondateur du Tour Henri Desgrange dans le journal *L'Auto*. *Et ce n'est pas un rêve! Nous allons là-bas, chez nous!*» Quelques jours plus tard, il aura l'idée de génie d'inventer le maillot jaune, couleur du papier sur lequel est imprimé *L'Auto*. Couleur du soleil aussi, couleur de l'été.

En 1947, l'impulsion est donnée depuis la tribune de l'Assemblée nationale par le président du Conseil Paul Ramadier, qui s'exclame: «*Faites des économies sur tout, sauf sur le Tour de France! Pendant le Tour de France, les Français penseront à autre chose qu'à leurs misères quotidiennes*». Dans *L'Équipe*, le quotidien sportif qui a pris la suite de *L'Auto*, le nouveau directeur du Tour, Jacques Goddet, s'enflamme à son tour: «*Alors que notre pays [...] grince et gémit, supportant les convulsions qui le secouent, le Tour de France, cette grande fête populaire, reprend sa place. Le Tour, c'est un message de joie et de confiance [...] L'une de ses missions est d'apaiser les nerfs et les esprits. Il remet en mouvement cette énorme machine dont le moteur accélère l'économie de la France*».

Comprenons-nous bien: nous ne sortons ni de la première guerre mondiale, ni de quatre années d'occupation étrangère. Gardons-nous des mauvaises comparaisons. Mais il y a du vrai dans ce



Illustrations d'après photos DR

qu'écrit Jacques Goddet: si le Tour de France avait lieu en cet été 2020, quel qu'en soit le vainqueur, ce serait le signe qu'une vie normale, que la vie tout court, a repris.

INJONCTIONS CONTRADICTOIRES

Au moment des manifestations des Gilets jaunes, l'expression avait déjà été utilisée: «*injonctions contradictoires*». Exemples: on a dit aux Français de devenir propriétaires puis on leur explique qu'ils doivent être «mobiles», ce nouveau mantra. On leur a conseillé d'acheter des voitures diesel, moins chères en consommation, puis on les a montrés du doigt comme d'affreux pollueurs. On a construit partout des hypermarchés à la périphérie des villes, puis on a intimé l'ordre aux consommateurs de laisser la voiture et de prendre un vélo pour protéger la planète.

Depuis le début de la crise sanitaire, rebelote. Que les dirigeants de la plupart des pays aient sous-estimé l'ampleur de la vague de Covid-19 qui allait déferler, on peut difficilement leur en tenir rigueur. Même d'éminents médecins et épidémiologistes ont affirmé jusqu'au 10 mars qu'il s'agissait d'une grosse grippe. Mais dans les prescriptions à suivre, que de contradictions, que de cafouillages! Le 7 mars, le président de la République incite les Français à aller au théâtre et donne l'exemple («*La vie continue. Il n'y a aucune raison, mis à part pour les populations fragilisées, de modifier nos habitudes de sortie*»); mais le 12, il annonce la fermeture des écoles. Le 14 mars, le Premier ministre, l'air grave, annonce la fermeture dès minuit des restaurants et cafés, mais rappelle aux Français qu'ils doivent aller voter le lendemain.

Quant aux masques... Au début, ils sont jugés «inutiles»; ensuite, les Français sont supposés ne pas savoir les mettre correctement (ah, les dégâts laissés par les interventions de la porte-parole du gouvernement, Sibeth NDiaye!) Finalement, depuis quelques jours, on sent monter la prochaine obligation de porter un masque dans l'espace public... à condition qu'on en trouve enfin. Et quand le ministre de l'Intérieur, le 5 avril, demande à tous ceux qui auraient des masques de les porter à l'hôpital, on se pince pour être sûr de ne pas être dans un cauchemar.

CONSEILS DE LECTURE

Ne croyez pas ceux qui vous jurent qu'ils vont occuper ces jours interminables en relisant *A la recherche du temps perdu*. Ils se vantent, et peut-être, comme moi, n'ont-ils jamais lu en entier l'œuvre de Marcel Proust. C'est un propos de salon confiné («*oh, moi, ma chère, j'en profite pour relire La recherche...*») alors que, selon Anatole France, «*la vie est trop courte et Proust trop long*»... En ces temps de confinement, tout le monde ou presque donne ses conseils de lecture. C'est bien. «*Lisez!*» a même lancé Emmanuel Macron dans une adresse inattendue aux Français.

Sage conseil, du moins pour ceux qui ont la chance d'avoir des bibliothèques bien remplies et pas mal de temps libre. Car n'oublions pas que des millions de Français travaillent tout de même à l'extérieur et que d'autres se partagent à domicile entre le télétravail, les devoirs des enfants, l'obligation de faire les courses et les repas, etc. Pour les autres, je m'en remets aux conseils donnés par l'historienne Mona Ozouf dans le dernier numéro de *L'Express*: «*Dans l'étrange prison sans coupables où nous sommes bouclés, dit-elle, quel est notre besoin le plus impérieux? Etre diverti de soi (...), ou le besoin d'être consolé par un livre qu'on quitte sur la confusion des méchants et le triomphe des justes? Ou encore, comme le dit George Sand, le plaisir d'apprendre quelque chose de nouveau? Ou, plus simplement, de mieux comprendre ce que nous vivons: ce temps suspendu, immobilisé dans l'attente d'une catastrophe sans contours?*»

Mona Ozouf conseille donc *Le désert des Tartares** de Dino Buzzati, *Un balcon en forêt*, de Julien Gracq mais aussi les œuvres de Valéry Larbaud, les pièces de Tchekhov («*Notre vie deviendra paisible, tendre et douce*», lit-on dans *Oncle Vania*). Dans un genre moins léger, elle donne aussi ce singulier conseil de lecture: *Si c'est un homme*, le récit de Primo Levi sur Auschwitz. Pourquoi? Parce que c'est un livre qui «*nous restitue l'échelle des malheurs*» et qui permet de «*faire la différence entre les pays où la barbarie naît de la férocité volontaire des hommes, et ceux où l'on peut, tous les soirs à la fenêtre, applaudir leur abnégation et leur générosité*». ■

*Livre conseillé dans les colonnes de l'ICN n°6813 du 20 mars. NDLR



CREATIONS SOCIETES

N° 01



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

**32, boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71**

Suivant acte SSP en date du 02/04/2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MANCINI-BIANCHINI
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège : Lieu-dit Mora dell'Onda - 20137 LECCI

Capital : 100.000 €, dont 400 € en numéraire et 99.600 € en nature de 240 parts sociales de la SARL « U TAVIGNANU ».

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Libre entre associés et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Présidente : Monsieur Tonino MANCINI, demeurant Lieu-dit Mora dell'Onda, 20137 LECCI.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/04/2020, il a été constitué une SARL dénommée : **KALIMOTO**

Siège social : Ld Strada Vecchia, Local n°7, 20290 Borgo
Capital : 1000 €

Objet social : Exploitation d'un commerce de vente et réparation cycles, motocycles, scooters, vélos, motos, quads, d'occasion ou neufs. Vente d'accessoires et de pièces détachées. Dépôt-vente tous véhicules

Gérance : M. VERMOTTE EMMANUEL demeurant 145 Iotissement Maraninca, 20290 Lucciana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03



**Etude de Maître
Bernadette CESARI,
Notaire à Sartène (Corse-du-Sud),
1, Avenue Hyacinthe Quilichini**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse-du-Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 31 mars 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **GERONIMI A CASSETTA.**

Le siège social est fixé à : SERRA-DI-FERRO [20140], Lieu-dit FAVALELLA.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 EUR). Associés : Monsieur Pierre GERONIMI, Boucher-charcutier, demeurant à VIGGIANELLO [20110] I Vespi, propriété Casalta. Né à AJACCIO [20000] le 25 février 1971. Monsieur Pierre-Antoine GERONIMI, Apprenti, demeurant à PROPRIANO [20110] I Vespi, propriété CASALTA. Né à AJACCIO [20000] le 26 juillet 1998.

Les apports sont :
Apport[s] en numéraires : Monsieur Pierre-Antoine GERONIMI apporte la somme de MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Apports immobiliers : Monsieur Pierre GERONIMI apporte le bien immobilier : A SERRA-DI-FERRO [CORSE-DU-SUD] 20140, un bâti édifié sur simple rez de chaussée, de type Caseddu, en état de ruine cadastré section B, n°238.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Pierre GERONIMI né à AJACCIO le 25 février 1971, demeurant à Viggianello [20110], I Vespi, propriété Casalta. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Me Bernadette CESARI.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/03/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **KRAIGA SERVICES**

Siège social : VILLA FLORA, AVENUE SAMPIERO CORSO, 20214 MONCALE
Capital : 1000 € Objet social : CONSEIL EN INGENIERIE INFORMATIQUE

Président : M NEGRONI SERGE demeurant VILLA FLORA, AVENUE SAMPIERO CORSO, 20214 MONCALE élu pour une durée de ILLIMITÉE ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :**

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte électronique d'avocat en date du 2 avril 2020 a été constituée la Société **LES VERGERS D'ALZITONE**. Société Civile d'Exploitation Agricole dont le siège est à Ghisonaccia [20240] - Erba Rossa, route de la Mer, ayant pour objet toute activité réputée agricole au sens de l'article L.311-1 du CRPM. **Capital social : 1000 €.** Monsieur Sébastien Moretti, demeurant Piedicorte di Gaggio [20251] - Village, a été désigné en qualité de gérant.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA. Toutes les cessions à des tiers sont soumises à agrément unanime des associés.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/03/20, il a été constitué une SAS dénommée **TERRASSEMENT SUD CORSE**. Siège social : Livisani, 20135 Conca. **Capital : 1000 €.** Objet : Travaux de terrassement et VRD, Aménagement et entretien des espaces verts, Réalisation de petit travaux. **Président : M. Flavien FONT, Livisani, 20135 Conca. Durée : 99 ans.** Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 07

SCI VILLA LUIGI

**Société Civile Immobilière
Au capital de 299.250.00 €**

**Siège social : 10 bis boulevard Giraud
20200 Bastia
393 052 519 RCS Bastia**

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2020, il résulte que :

- Monsieur Jean-Baptiste PERIGOT, né le 10 octobre 1992 à Bastia 20200 (Haute Corse), demeurant Casa Luna - SORBINCA - SANTA MARIA DI LOTA 20200 (Haute-Corse), a été nommé en qualité de co-gérant de la SCI VILLA LUIGI, pour une durée indéterminée. **Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.**

Pour avis,
le représentant légal.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 08

**ACIA AUDIT CONSEIL
INGENIERIE ASSISTANCE**

**SAS au capital de 10.000 €
Siège social :**

**27, avenue du Président
Salvador Allende, 94110 Arcueil
844 585 869 RCS de Creteil**

Le 16/03/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à Route des Milelli, les Baraques, 20090 AJACCIO. **Président : M. Roch, Henri CAVIGLIOLI, Route des Milelli, les Baraques, 20090 AJACCIO.** Radiation au RCS de CRÉTEIL et réimmatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 09

RM VITI'S

**SARL au capital de 85.000 euros
Siège social :
7, Avenue Jacques Troussel
83136 Rocbaron
845 321 751 RCS Draguignan**

Par décision du 24/03/2020, l'associé unique a transféré le siège social du 7, Avenue Jacques Troussel, 83136 ROCBARON au Lieu-dit Pietra Rossa, 20140 SERRA DI FERRO à compter du 01/04/2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Draguignan sous le numéro 845 321 751 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Gérance : Monsieur Michaël, Paul RESPLENDIN, demeurant Lieu-dit Pietra Rossa, 20140 SERRA DI FERRO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 10

SCI ARRENA

**SCI au capital de 750 €
Siège social : 5 rue du Bourg
59310 Auchy-Lez-Orchies
RCS Lille Métropole 447913807**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au route de Figarella, 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA à compter du 01/04/2020. **Durée : 50 ans.** Objet : location biens immobiliers. Radiation au RCS de LILLE MÉTROPOLÉ et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 11

SCI PASQUALE

**SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
Résidence Domaine du Levant
Bâtiment B, 20290 Borgo
807 744 602 RCS de Bastia**

Le 03/04/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 14 PLACE DU FORT LACROIX, 20200 BASTIA, à compter du 04/04/2020. **Modification au RCS de Bastia.**

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 12

MACLO

**SCI au capital de 1000 €
Siège social : Traversa Soprana
20221 Cervione
RCS Bastia 489730812**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Rascine, 20230 SAN-GIULIANO à compter du 10/02/2020, d'augmenter le capital social pour le porter de 1000 € à 10000 €, de nommer Mme Lovisi Marie Hélène demeurant Lieu-dit Rascine, 20230 SAN-GIULIANO en qualité de GR en remplacement de Mme Lovisi Clotilde. **Modification au RCS de Bastia.**



AVIS D'ATTRIBUTION

PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE

ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCI2B/DC/2019.070

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle en date du 29 janvier 2020, la CCIC est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la Mission d'assistance technique pour les études de risque des plateformes portuaires de Bastia et de l'île-Rousse

Durée de l'Accord Cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 fois à compter de sa notification.

Lieux d'exécution : Port de Commerce de Bastia et de l'île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

71356200-0 | Services d'assistance technique |

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L. 1 à L.6, R2113-3, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre à bons de commande :

- * Avec un montant minimal annuel de 1000 € HT
- * Avec un montant maximal annuel de 60.000 € HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Prix des prestations : 60%
- * Valeur technique : 40%

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'informateur corse le 29 JUILLET 2019

Nombre de candidature reçue : 02

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

SAP Société d'Assistance Pyrotechnie
ZA la Chapelle - ActiParc de la CRAU
09 Rue des artisans - BP 80029
13551 St Martin de CRAU

Date de notification de l'accord cadre : 12 décembre 2019

Prix de l'accord cadre : 1000 € HT minimum annuel

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre. .../...

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 06 AVR. 2020

Date d'envoi du présent avis : 06 AVR. 2020

Jan Dominici, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

N° 14

Cabinet VALLI & PINELLI

Avocats Associés au Barreau de NICE

17, avenue Georges Clemenceau - 06000 Nice

Tél : 04 93 92 67 00 - Fax : 04 93 92 67 92

Monsieur le Bâtonnier Stéphane NESA

Avocat au Barreau d'Ajaccio

9, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Tél : 04 95.52.91.92 - Fax : 04 95.52.91.93

LA MISE EN VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Une maison individuelle avec garage
et piscine sise à PORTO-VECCHIO
lieu-dit CARABONA, Chemin de Quenza

ADJUDICATION

MERCREDI 20 MAI 2020 à 8h30

au Tribunal Judiciaire d'AJACCIO

(Chambre de l'exécution en matière immobilière)

Palais de Justice, 4 boulevard Massiéra, 20000 AJACCIO

Les enchères ne peuvent être portées que par le Ministère
d'un Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio

Cette vente a lieu à la requête de :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE

SA dont le siège est sis 19 rue des Capucines, 75001 - PARIS

Immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro 542 029 848, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié es qualités audit siège,

Ayant pour Avocat postulant constitué, Monsieur le Bâtonnier Stéphane NESA, du Barreau d'AJACCIO, y demeurant 9 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, et pour avocat plaçant Maître Marilyn PINELLI, membre de l'Association VALLI & PINELLI, Avocats au Barreau de NICE,

Désignation :

Sur le territoire de la Commune de PORTO-VECCHIO, Lieu-dit Carabona, les biens et droits immobiliers cadastrés section D 1490, et à titre indivis, section D 1232, à savoir une maison (comportant entrée, placards muraux, WC, cuisine, séjour, salle d'eau, chambre principale, salle de bains en devenir, dressing accolé à la chambre principale, 2 chambres enfant, terrasse), garage et piscine, Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble pas destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Occupation : Les biens sont occupés.

Mise à prix : 335.000 € (trois cent trente-cinq mille euros), outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier : Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au cabinet de l'avocat constitué du poursuivant, Monsieur le Bâtonnier Stéphane NESA ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution (Immobilier) du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, où il a été déposé le 22 mai 2018 [RG 18/00035]. Visites sur place sous la conduite de la SCP Roberto RUDI, Huissiers de justice associés à Ajaccio le mardi 12 mai 2020 de 11h à 12h.

Il est inutile de prendre rendez-vous.

Merci éventuellement d'ajouter

Consignation : les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat par eux chargé d'encherir, un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix avec minimum de 3.000 €.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus du prix d'adjudication tous les frais et débours exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits, honoraires, émoluments, et les réglera sur quittance de Me NESA, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente, enregistrement ou TVA.

N° 15

INSERTION LEGALE**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant à l'enseigne BEL OMBRA, sis et exploité avenue du Commandant Marche, 20260 CALVI immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 328 792 940 000 20 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 21/03/2019, par :

Monsieur Jean Baptiste CECCALDI, demeurant route de l'aéroport, LA SIGNORIA, 20260 Calvi, immatriculée au Rcs de Bastia sous le numéro 328 792 940. A : Madame LOLLA CECCALDI, demeurant Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 850 153 941.

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 DECEMBRE 2019.

Pour insertion.

N° 16

INSERTION LEGALE**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant à l'enseigne BEL OMBRA, sis et exploité avenue du Commandant Marche, 20260 CALVI immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 328 792 940 000 20 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 21/03/2019, par :

Monsieur Jean Baptiste CECCALDI, demeurant route de l'aéroport, LA SIGNORIA, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 328 792 940. A : Madame LERIA CECCALDI, demeurant Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 850 153 842.

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 DECEMBRE 2019.

Pour insertion.

N° 17

CODIM 2**SA au capital de 15.012.725,98 €****Siège social : Lieu-dit Purette****Montesoro, 20600 Bastia****400 594 412 RCS Bastia**

Par lettre en date du 09/10/2018, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, Administrateur, a désigné en qualité de représentant permanent M. Cédric OSTERNAUD demeurant 588 La Forestière, 69700 BEAUVALLON en remplacement de M. Jean-Paul ONILLON.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 18

LA VELA JMT**Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1.000,00 euros****Siège social : Hameau de Oreta****20233 Pietracorbara****881 118 772 RCS Bastia**

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social aux activités de restaurant (GR), chambres d'hôtes, débit de boissons 4ème catégorie, préparation et vente de plats cuisinés à emporter, dépôt de pain, événementiel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 19

MOTEL DA MAMA**SARL au capital de 383.400 €****Siège social : Route de Sotta****20137 Porto-Vecchio****394 924 542 R.C.S. Ajaccio**

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019 et de la gérance du 6 mars 2020 et d'un acte du même jour portant cession de fonds de commerce résultant de l'attribution d'un actif social au profit d'un associé retrayant enregistré le 26 mars 2020 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de PORTO-VECCHIO, sous le numéro 2020 A 931.

- Le capital a été réduit de 129.040 € pour être ramené à 254.360 €, par voie de rachat par la Société et l'annulation concomitante des 6452 parts de 20 € de valeur nominale appartenant à Alma FANCELLU et l'attribution du fonds de commerce de l'«Hôtel le Porto-Vecchio» consistant dans une branche complète et autonome d'activité exploitée dans un immeuble sis Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio.

- Le transfert du fonds de commerce de l'« Hôtel le Porto-Vecchio » à Alma FANCELLU, demeurant lieu-dit Armentaja, Bocca del Oro - 20137 Porto-Vecchio, moyennant le prix principal de 206.980 €, et son entrée en jouissance interviennent le 6 mars 2020.

- Pour les oppositions, élection de domicile est faite au lieu du siège social de la Société.

- La Société a adopté une nouvelle enseigne de « HOTEL CASA DI MAMA ».

- Les articles « APPORTS » « CAPITAL SOCIAL » et « DENOMINATION - ENSEIGNE » des statuts ont été modifiés corrélativement.

En conséquence, la location gérance dudit fonds de commerce de l'« Hôtel le Porto-Vecchio » consentie par acte du 31 mai 2017 par la Société à HOTEL LE PORTO-VECCHIO, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social lieu-dit Armentaja - 20137 Porto-Vecchio, 818 013 195 RCS AJACCIO, a pris fin le 6 mars 2020 par résiliation amiable. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

N° 20

FACILI CORSE,**SAS au capital de 15.010 €****Siège social : Route de la Figarella****20214 Moncale****829 726 520 RCS Bastia**

Le 25/02/2020, les associés ont : pris acte de la démission de STEPHANE MAGGUILLI, ancien Président ; en remplacement, décidé de nommer Président ROGER MAGGUILLI, DOMAINE DE L'HUBAC DES CHAUD, 26420 VASSIEUX EN VERCORS ; pris acte de la démission de EDMOND PUTTEMANS, ancien Directeur Général ; pris acte de la démission de FREDERIC MAGGUILLI, ancien Directeur Général ; Mention au RCS de BASTIA.

N° 21

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 06/03/2020 dans L'informateur Corse Nouvelle, concernant la société DAM IMMOBILIER, ajouter : Associé en nom : M. Mignucci Dominique, Lieu-dit Maccine, lotissement les asphodèles, 20167 ALATA.

N° 22

FRANCHI RINIERI**FREDERIQUE****Résidence Saint Joseph****Villa Sinibaldi, 20250 Corte****841 721 947 RCS Bastia**

D'un commun accord, il a été mis un terme au contrat de location gérance conclu initialement entre Mme RINIERI FRANCHI Frédérique et la société « Le Relais Campagnard », à compter du 31 décembre 2019. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La gérance.

N° 23

FIRST ASSURANCE**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 42.000 €****Siège social : Route des Sanguinaires****20000 Ajaccio****377 629 118 R.C.S. Ajaccio**

Selon PV de consultation écrite du 5 mars 2020, les associés ont décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, de nommer Hervé ESCHASSERIAU, 38 rue de Longchamp, 92200 NEUILLY SUR SEINE en qualité de Président.

Les cessions d'actions sont libres entre associés et soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les autres cas.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

N° 24

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions de l'associé unique du 13/02/2020 de la SARL IMUJAM au capital de 10.000 €, siège : 5 Montée Sainte Claire, 20200 BASTIA, RCS BASTIA 849 691 985, il a été décidé la dissolution de : IMUJAM

Dissolution par application de la loi 88-15 du 15 janvier 1988 (ou article 1844-5 du Code civil).

Cette dissolution entraînera la transmission du patrimoine de la société dissoute au profit de la société :

IMUSIC-GROUP

SAS au capital de 1.750.061 €

Siège : 5 Montée Sainte Claire

20200 BASTIA

RCS BASTIA 828 216 572

A l'issue du délai d'opposition, les créanciers ont 30 jours à compter de la parution pour faire opposition auprès du Tribunal de commerce de BASTIA.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



Infolegale

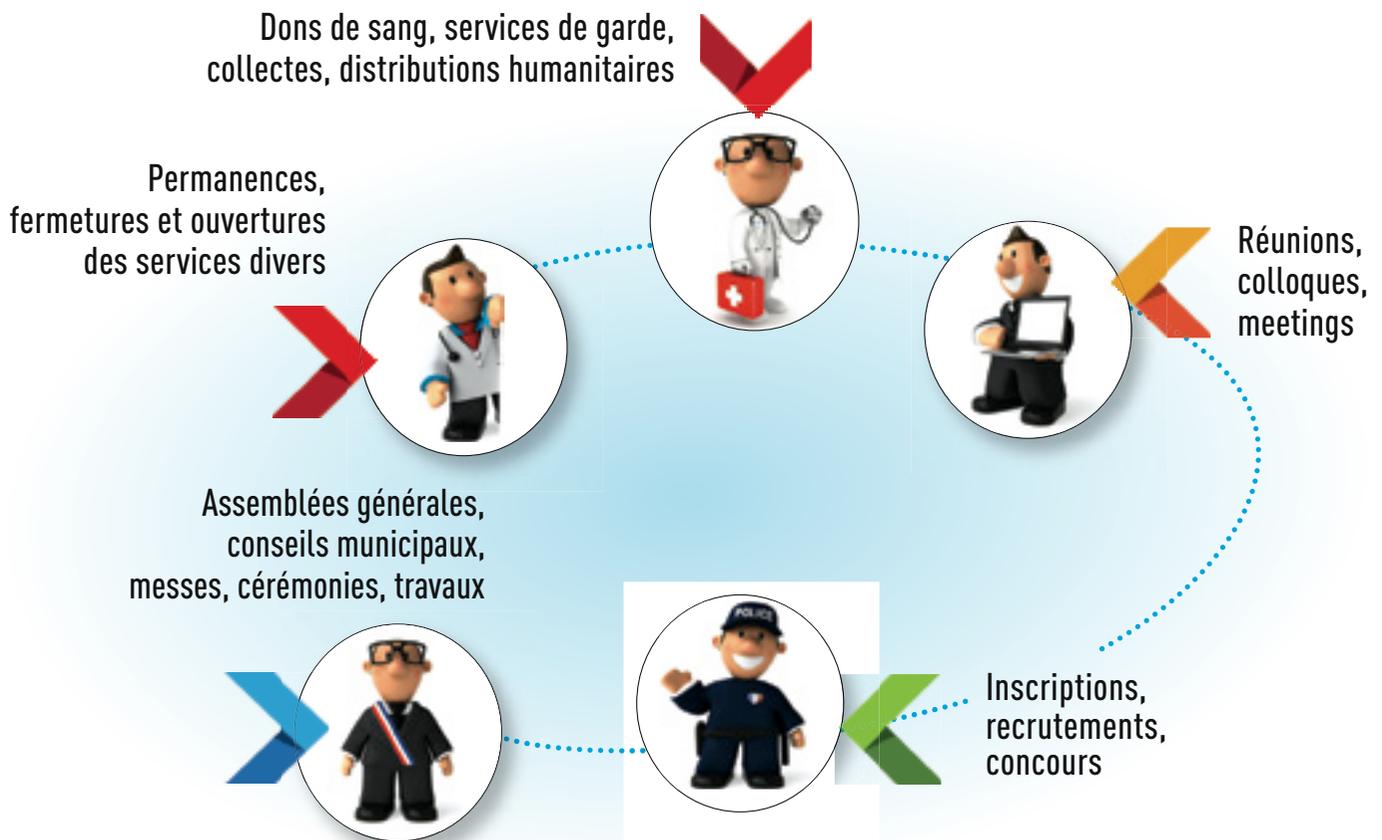
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00